Un homme demanda : " Ô, Messager d'Allah ! Quand quelqu'un parmi nous rencontre son frère ou son ami, peut-il s'incliner devant lui ? - Non, dit-il. - Il dit : Peut-il le serrer contre lui et l'embrasser ? - Non, dit-il. - Il dit : Alors, il le prend par la main et lui serre la main ? - Oui, dit-il. "

Anas (qu'Allah l'agrée) relate : « Un homme demanda : " Ô, Messager d'Allah ! Quand quelqu'un parmi nous rencontre son frère ou son ami, peut-il s'incliner devant lui ? - Non, dit-il. - Il dit : Peut-il le serrer contre lui et l'embrasser ? - Non, dit-il. - Il dit : Alors, il le prend par la main et lui serre la main ? - Oui, dit-il. " »

[Bon] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Aḥmad]

Quand on lui demanda si l'homme pouvait s'incliner devant son frère lorsqu'il le rencontre, le Prophète (sur lui la paix et le salut) répondit qu'il ne pouvait pas faire cela. L'homme demanda alors s'il pouvait lui faire l'accolade, le serrer contre lui, sans s'incliner devant lui ? Il répondit non. L'homme demanda enfin s'il pouvait lui serrer la main ? Il répondit oui.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6108